

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

20 décembre 2012

Résumé des Coprésidents

Réunion du Sous-comité du SREP – 31 octobre 2012

Coprésidents

Evelyn Bautista, Honduras
David Kuijper, Pays-Bas

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion a été ouverte par les coprésidents du Sous-comité du SREP, Evelyn Bautista, membre du SREP représentant le Honduras, et David Kuijper, membre du SREP représentant les Pays-Bas.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Sous-comité a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire présenté dans le document SREP/SC.8/1/Rev.1, en modifiant l'ordre des points qui y figurent.

3. Les participants se sont félicités de l'annonce par le membre du Sous-comité représentant la Suisse de la contribution supplémentaire de son gouvernement au SREP d'un montant de 6 millions de dollars.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU SREP

4. Le Sous-comité a examiné le document SREP/SC.8/3 intitulé *Rapport d'activité semestriel du SREP*, et prend note des progrès accomplis dans l'avancement des activités du SREP dans les pays pilotes. Il se félicite de l'emploi du système de « feux tricolores » comme moyen de suivre l'exécution des projets, et invite les pays et les BMD à fournir, dans leurs futurs rapports, des informations et observations plus détaillées sur l'élaboration et la mise en œuvre de chaque projet, et notamment des informations sur : i) les progrès réalisés, ii) les résultats escomptés, et iii) le cofinancement. Il demande également que les rapports contiennent davantage de renseignements sur les éléments marquants qui ressortent des missions de cadrage, ainsi que des informations de l'Administrateur sur l'état du financement pour le SREP.

RAPPORT DE LA REUNION DES PAYS PILOTES DU SREP

5. Le Sous-comité a accueilli avec intérêt l'exposé présenté par Tamara Babayan, représentant l'Arménie, sur les principales décisions et conclusions de la réunion des pays pilotes du SREP qui s'est tenue le 30 octobre 2012. Il prend note des échanges de vues auxquels cette réunion a donné lieu quant aux moyens de renforcer la mise en œuvre des activités du SREP à l'échelon des pays.

PLAN D'INVESTISSEMENT DU SREP POUR LES MALDIVES

6. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.8/5 intitulé *Plan d'investissement pour les Maldives* :

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets et programmes envisagés dans le plan, et prend note du financement demandé, d'un montant de 30 millions de dollars de ressources du SREP, au titre de l'allocation initiale aux Maldives. Le Sous-comité demande au Gouvernement des Maldives, pour affiner les projets et programmes envisagés, de tenir compte des observations formulées lors de sa réunion et des éventuelles observations supplémentaires communiquées par ses membres avant le 16 novembre 2012.

- b) réaffirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, que tous les montants des allocations sont fournis à titre indicatif à des fins de planification et que les financements sont approuvés sur la base de la qualité des projets et des plans d'investissement.
- c) approuve un financement total par le SREP de 1 700 000 dollars à titre de dons pour la préparation des projets suivants dans le cadre du plan d'investissement :
 - i. 700 000 dollars pour le projet intitulé *Preparing Outer Islands for Sustainable Energy Development Program (POISED)* (BAsD) ; et
 - ii. 1 million de dollars pour le projet intitulé *Accelerating Sustainable Private Investments in Renewable Energy Program (ASPIRE)* (Banque mondiale).
- d) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision du projet intitulé *Accelerating Sustainable Private Investments in Renewable Energy Programme (ASPIRE)* (Banque mondiale), et approuve une première tranche de financement de 214 000 dollars pour ces services assurés par les BMD.

SUIVI DU CADRE DE RESULTATS REVISE DU SREP

7. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.8/4 intitulé *Suivi du cadre de résultats révisé du SREP*, prend les décisions suivantes en ce qui concerne les options envisagées pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées :

- a) les projets du SREP utiliseront une méthode simple, courante et transparente faisant appel à une valeur de substitution (un « équivalent émission » sur la base d'une production d'électricité au diesel de 793,73 tonnes de CO₂eq par gigawatt-heure, qui est le facteur adopté par la Banque asiatique de développement) pour mesurer les avantages connexes des émissions de GES évitées ; et
- b) dans les cas éventuels où un pays pilote et les BMD sont d'avis qu'ils ont à leur disposition suffisamment de données fiables pour permettre une estimation des émissions de GES évitées pour les projets du SREP sur la base de données de référence propres au pays concerné, cette méthode pourra être employée lorsque le pays pilote du SREP fait un choix en ce sens. Le Sous-comité du SREP encourage les pays pilotes à engager ce processus dès que possible.

8. En outre, en ce qui concerne l'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices pour la promotion des investissements dans les énergies renouvelables, le Sous-comité invite les BMD à lui présenter, à partir de novembre 2013, des rapports sur les progrès accomplis en matière de renforcement du cadre institutionnel et de mise en place de conditions propices à l'utilisation d'énergies renouvelables dans tous les pays pilotes du SREP.

9. Le Sous-comité convient également de poursuivre les discussions sur la fréquence et l'étendue de ces rapports à sa prochaine réunion, prévue pour mai 2013. Dans cette perspective, il demande à l'Unité administrative des FIC d'élaborer, en collaboration avec le Comité des BMD, une description

schématique du contenu des rapports ainsi envisagés, ainsi que des propositions en ce qui concerne un calendrier et les besoins financiers correspondants, et des suggestions quant à l'utilisation pouvant être faite des rapports établis au niveau d'autres instances pour suivre les progrès accomplis en matière de mise en place de conditions propices dans les pays du SREP.

PROPOSITION D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU SREP

10. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.8/6 intitulé *Proposition d'allocation des ressources du SREP*, décide :

- a) qu'un montant de 50 millions de dollars prélevé sur les ressources du SREP soit mis de côté en vue d'être affecté à des programmes et projets, sélectionnés sur une base concurrentielle, qui viennent à l'appui de programmes ou projets dans les six premiers pays pilotes du SREP, au-delà de ceux devant être financés au moyen de l'allocation indicative qui a été confirmée lorsque le plan d'investissement a été approuvé ;
- b) que ces fonds doivent servir à financer au maximum trois programmes ou projets, et qu'il ne doit pas y avoir plus d'un programme ou projet entrepris dans l'un quelconque des pays bénéficiant d'un financement sur ces ressources ;
- c) que les contributeurs pourront indiquer à leur gré que leurs nouveaux apports doivent être ajoutés à ce montant mis en réserve, étant entendu que le financement global affecté à cette réserve initiale ne doit pas dépasser 90 millions de dollars sans que le Sous-comité ait donné son accord en ce sens ;
- d) que d'autres programmes ou projets, au-delà des trois visés à l'alinéa (b) qui précède, pourront être retenus pour faire l'objet d'un financement lorsqu'un montant minimum de 15 millions de dollars de contributions additionnelles sera mis à disposition pour ces ressources de réserve ; et
- e) qu'une fois atteint le montant limite de 90 millions de dollars pour la réserve, les pays contributeurs seront invités à donner la priorité au financement de nouveaux pays pilotes du SREP.

11. Le Sous-comité du SREP décide en outre que les ressources de réserve pourront être accordées :

- a) à des clients du secteur privé qui œuvrent par l'entremise des guichets du secteur privé des BMD ; ou
- b) à des entités du secteur public qui rétrocéderaient à leur tour l'intégralité des fonds à des bénéficiaires appartenant au secteur privé, au moyen de mécanismes innovants et compétitifs tels que l'octroi de subventions sur une base concurrentielle à des entités du secteur privé, la mise en place de partenariats public-privé ou le financement fondé sur les résultats.

12. Au minimum 60 % des ressources de réserve seront alloués à des clients du secteur privé qui œuvrent par l'entremise des guichets du secteur privé des BMD.

13. Les membres du Sous-comité conviennent que les procédures qu'il est proposé de suivre pour sélectionner les programmes ou projets devant être financés sur la réserve seront révisées en tenant compte des observations formulées durant la réunion du Sous-comité. L'Unité administrative des FIC est invitée à élaborer une proposition révisée en collaboration avec le Comité des BMD, et à la diffuser avant la fin de novembre 2012 au plus tard aux fins d'approbation par courrier.

QUESTIONS DIVERSES

14. Le Sous-comité a accueilli avec intérêt la présentation faite par le Gouvernement tanzanien sur l'élaboration de son plan d'investissement.

15. Le Sous-comité a examiné le projet de décision relative à l'approbation d'un financement du SREP pour le programme intitulé *Nepal SREP Small Hydropower Finance Program*, qui a été distribué pour décision par courrier le 11 octobre 2012, et approuve la décision suivante, étant entendu que des réponses seront fournies par écrit aux questions soulevées par le membre représentant le Royaume-Uni :

- a) Le Sous-comité du SREP approuve un financement du SREP de 20 millions de dollars (dont 1 million de dollars à titre de dons et 19 millions de dollars sous forme d'apports concessionnels) pour le projet intitulé *Nepal SREP Small Hydropower Finance Program* (numéros de projet PSREN020A (BAsD)/PSREN019A (IFC)), soumis conjointement par la BAsD et l'IFC. Cela inclut un montant de 10 millions de dollars (dont 500 000 dollars à titre de dons et 9,5 millions de dollars sous forme d'apports concessionnels) alloué à la BAsD et un montant de 10 millions de dollars (dont 500 000 dollars à titre de dons et 9,5 millions de dollars sous forme d'apports concessionnels) alloué à l'IFC.
- b) En outre, le Sous-comité a) prend note de l'estimation finale de 434 000 dollars établie par la BAsD pour les services de mise en œuvre et de supervision, et approuve un montant de 64 000 dollars au titre de la dernière tranche de financement en faveur de la BAsD pour couvrir ces coûts, et b) prend note de l'estimation finale de 400 000 dollars établie par l'IFC pour les services de mise en œuvre et de supervision, et approuve un montant de 400 000 dollars en faveur de l'IFC pour couvrir ces coûts.
- c) Le Sous-comité invite l'IFC et la BAsD à prendre en considération les observations formulées par ses membres en poursuivant l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

CLOTURE DE LA REUNION

16. La réunion a été déclarée close le 31 octobre 2012.